

GRASSE : LES COULEURS DE LA VILLE ET DE SON TERRITOIRE

Préserver les traces de son passé afin d’affirmer la permanence de son identité : c’est le devoir et la responsabilité de toute ville. Il ne faut pas y voir la manifestation d’une nostalgie d’un passé qui serait révolu, mais la nécessité de conserver la stabilité et la continuité du « genius loci » d’un endroit particulier, une ville façonnée par des générations de bâtisseurs, maîtres d’œuvres et artisans. De plus, le fait d’accomplir une démarche mémorielle sur le passé de leur lieu de vie, favorise la prise en compte par les citoyens, des fonctions essentielles d’identification et d’intégration à une ville et à son territoire. Cela est sans doute vrai pour toutes les villes mais encore plus pour une cité comme Grasse, capitale d’un territoire qui fédère plusieurs quartiers et hameaux, riche d’un patrimoine historique aux multiples facettes : civiles, religieuses, agricoles et industrielles, et située, qui plus est, en Provence-Côte d’Azur, une des régions les plus touristiques au monde.

Cette volonté de permanence, affichée en actes par la Ville de Grasse, ne doit pas entrer en conflit avec un égal souci de vitalité : pour demeurer identique à elle-même la ville doit se transformer et intégrer le changement. Pour ce faire, il convient d’essayer de « souder son génie au génie de l’architecte ancien (1) » , sans oublier que cela incombe aussi en partie à la bonne application des règles d’urbanisme, car « il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous (2) ». (1-2, suivant les mots de Victor Hugo en 1832, dans sa plaidoirie en faveur du patrimoine architectural). La Ville de Grasse l’a bien comprise en considérant son patrimoine comme un atout majeur pour son image de marque et non comme un frein à son développement économique et à sa volonté de modernité.

Au premier rang de ce patrimoine, la diversité et le raffinement de ses façades affirme sa communauté de culture à la fois alpine et méditerranéenne avec la Provence à l’ouest, et le Comté de Nice à l’est. La réunion en 1860 des deux entités avec la création du département des Alpes-Maritimes, l’essor du tourisme des aristocrates et intellectuels venus de toute l’Europe sur la Côte d’Azur et le développement à Grasse de la parfumerie moderne vont bouleverser le paysage urbain et l’architecture du pays grassois. Aux couleurs traditionnelles de l’architecture vernaculaire traditionnelle vont se substituer des teintes nouvelles. Pendant des siècles, l’harmonie était demeurée totale entre les couleurs des matériaux extraits localement : pierres calcaires dures, blanchâtres, veinées d’ocre ou d’oxyde de fer, tuffeaux tendres, mortiers de chaux locales mêlées de sables beiges ou rosés, terres cuites des gisements d’argiles proches... Une influence italianisante avait commencé à apparaître dans l’architecture de quelques bâtiments ecclésiastiques ou des hôtels particuliers de la noblesse provençale de Grasse au XVIII^{ème} siècle avec sans doute l’utilisation de terres colorantes naturelles, Sienne, Ombre, Ocre jaunes ou rouges avec des artistes et artisans itinérants. Mais l’emploi de ces pigments ne se développera vraiment qu’à la suite de la construction des lignes de chemin de fer de la compagnie du Sud de la France (1890) qui favorisera le transport des ocres jaunes et rouges du Vaucluse. Cette tendance à la polychromie des façades va se confirmer avec les différents styles d’architecture qui vont se succéder, à la Belle Epoque, puis durant la période « Art déco » dans l’entre-deux-guerres puis dans la période 1950 à aujourd’hui. Deux tendances coexistent néanmoins entre les tenants d’un régionalisme néo-provençal ou italianisant aux teintes vives ocres jaunes, orangées ou rouges, et les partisans de couleurs plus claires et moins contrastées sous l’influence du Mouvement moderne en architecture avec Le Corbusier, Eileen Grey ou Mallet-Stevens.

LA CHARTE CHROMATIQUE DE GRASSE

Les différentes palettes de couleurs proposées accompagnent le travail d’entretien et de restauration des façades qui contribuent à l’embellissement de notre environnement quotidien. Avant d’entreprendre des travaux de ravalement il est nécessaire de procéder à un examen attentif afin de ne pas rompre avec l’authenticité de l’architecture du bâtiment mais aussi de remédier aux désordres de toutes natures : fissures ou défaut de protection au ruissellement des eaux pluviales, éléments ou réseaux parasites, utilisation de matériaux ou techniques inadéquates, appauvrissement des décors...

LES PALETTES

Trois palettes principales déclinent les teintes des fonds de façades :
• pierres et sables, • ocres jaunes et oranges, • ocres rouges et beiges roses. Elles sont complétées par les palettes secondaires pour les autres éléments de la composition des façades • modénatures • ferronneries • boiseries : fenêtres, volets, persiennes, portes et devantures.

LES TEINTES PIERRES ET SABLES

Cette palette s’utilisera pour les façades des constructions les plus anciennes du centre historique ou dans l’architecture vernaculaire des hameaux du pays grassois, ainsi que pour les façades ordonnancées des immeubles de la « ville classique » aux enduits et modénatures de ciment naturel. Également pour les périodes plus récentes, les constructions « modernistes » de la période « Art déco » et pour celles des années 1950 jusqu’à aujourd’hui.

LES TEINTES OCRES JAUNES ET ORANGES

Cette palette s’utilisera • pour les façades des constructions du centre historique, ainsi que pour les façades ordonnancées des immeubles de la « ville classique » dans toutes les gammes mais suivant la typologie de l’édifice, • dans l’architecture vernaculaire des hameaux du pays grassois, dans les tonalités les plus claires, • pour les façades ordonnancées des immeubles de la « ville classique » et pour toutes les autres périodes, notamment dans l’architecture « Art déco » régionaliste jusqu’à aujourd’hui.

LES TEINTES OCRES ROUGES ET BEIGES ROSES

Cette palette s’utilisera • pour les façades des constructions du centre historique, ainsi que pour les façades ordonnancées des immeubles de la « ville classique » dans toutes les gammes mais suivant la typologie de l’édifice, • dans l’architecture vernaculaire des hameaux du pays grassois, uniquement dans les tonalités les plus claires, en particulier les beiges rosés, • pour les façades ordonnancées des immeubles de la « ville classique » et pour toutes les autres périodes, notamment dans l’architecture « Art déco » régionaliste jusqu’à aujourd’hui.

La Charte chromatique de la Ville de Grasse est l’un des outils de la mise en œuvre d’une réelle politique de l’environnement urbain, attentive à sa culture et à son histoire, qui contribue à améliorer le cadre de vie de ses habitants. La polychromie des façades influence nos perceptions, rythme nos émotions et guide nos pas dans les rues : c’est aussi un formidable outil pour l’attractivité de la ville dans son développement économique et social.

Bruno GOYENECHÉ
Architecte
Coloriste conseil
goyeneche@architectes.org

ADRESSES UTILES

SERVICE URBANISME

Instruction des demandes de travaux.
Tous travaux, démolition ou construction devant faire l’objet de permis de construire ou d’autorisations d’urbanisme. Sont exclus les travaux d’entretien ou/et de réparations ordinaires.
Mise aux normes, travaux, aménagements...

ESPACE ROURE
57, avenue Pierre Sépard
04 97 05 52 60
accueil.urbanisme@ville-grasse.fr

GESTION DOMAINE PUBLIC

Occupation du domaine public, travaux.

Place du 24 août
04 97 05 52 20
secretariat.gdp@ville-grasse.fr

MAISON DU COMMERCE (guichet unique)

• Aides aux installations commerciales.

16, cours Honoré Cresp
04 97 05 57 82
maisonducommerce@ville-grasse.fr

• Occupation du domaine public - commercial (terrasses).
Licence débit de boisson

04 97 05 57 80 - 04 97 05 59 04
secretariat.commerce@ville-grasse.fr

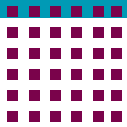
GRASSE VILLE D’ART ET D’HISTOIRE Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine

Chargé de l’Urbanisme Patrimonial (guichet unique A.B.F)
pour le Site Patrimonial Remarquable.
Permanence publique : mardi de 9h à 12h (sur rendez-vous)

Hôtel de Ville, place du Petit Puy
04 97 05 58 70
travaux.spr@ville-grasse.frgrasse.fr

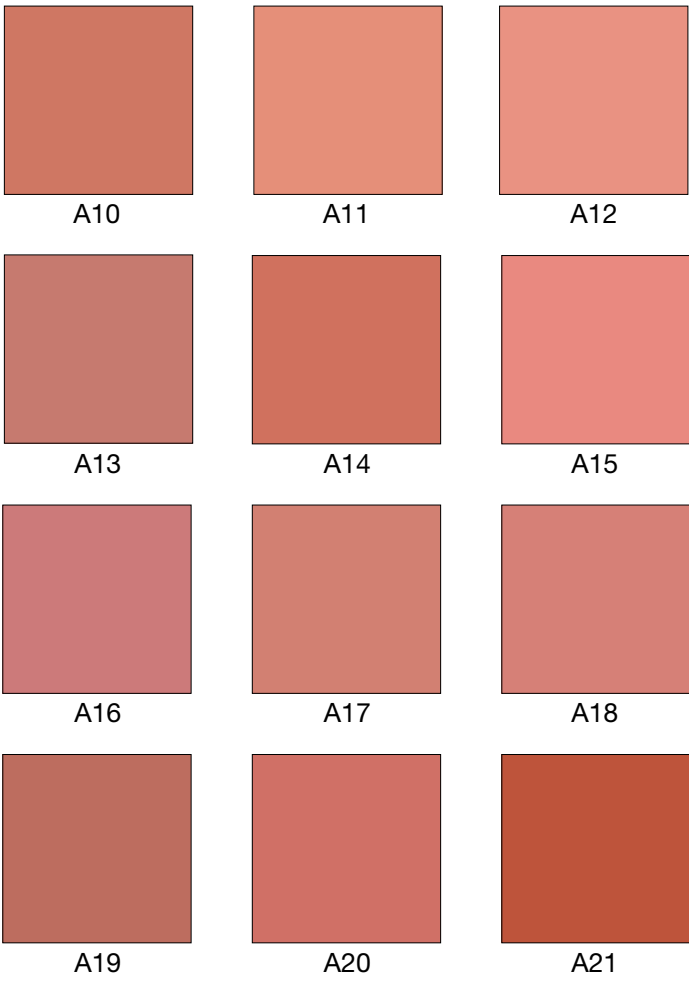


GUIDE
DES COULEURS
DE LA COMMUNE



FAÇADES

OCRES - ROUGES - ROSES

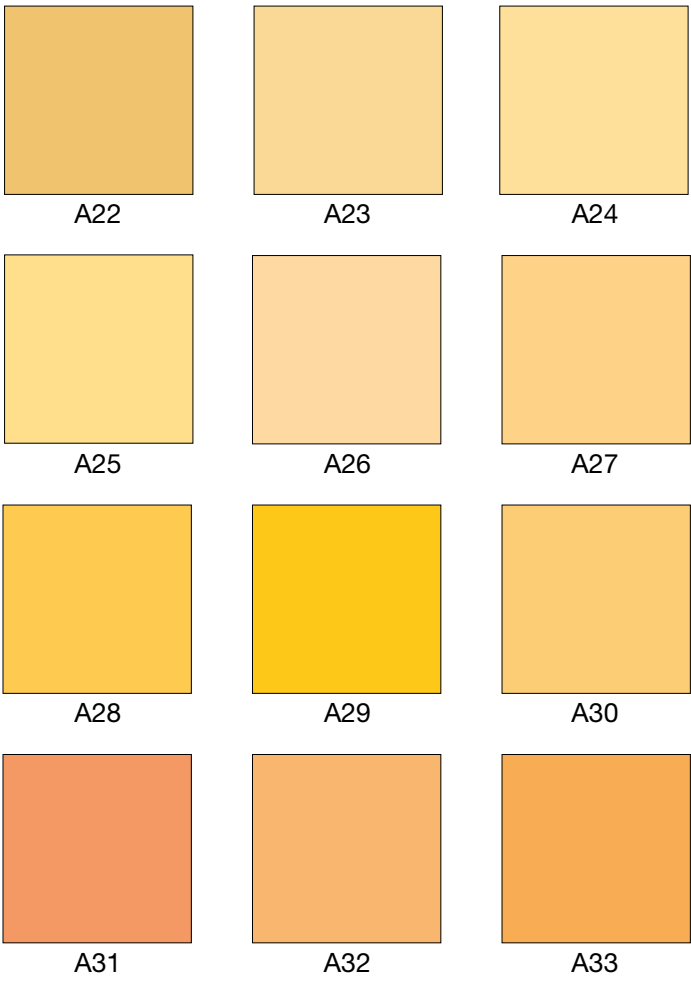


La palette des teintes « ocres rouges et roses » s'utilisera suivant les typologies pour certaines façades des immeubles anciens situés dans le cœur historique de la ville ou suivant les cas, dans les hameaux ou quartiers (hors Saint-Jacques). Elle sera aussi utilisée pour des façades plus récentes avec une composition architecturale simple de type traditionnelle ou plus contemporaine.

NOTA BENE : La teinte de façade ne pourra être exactement la même que celles des façades voisines, mais devra affirmer sa différence.

FAÇADES

OCRES - JAUNES - ORANGES

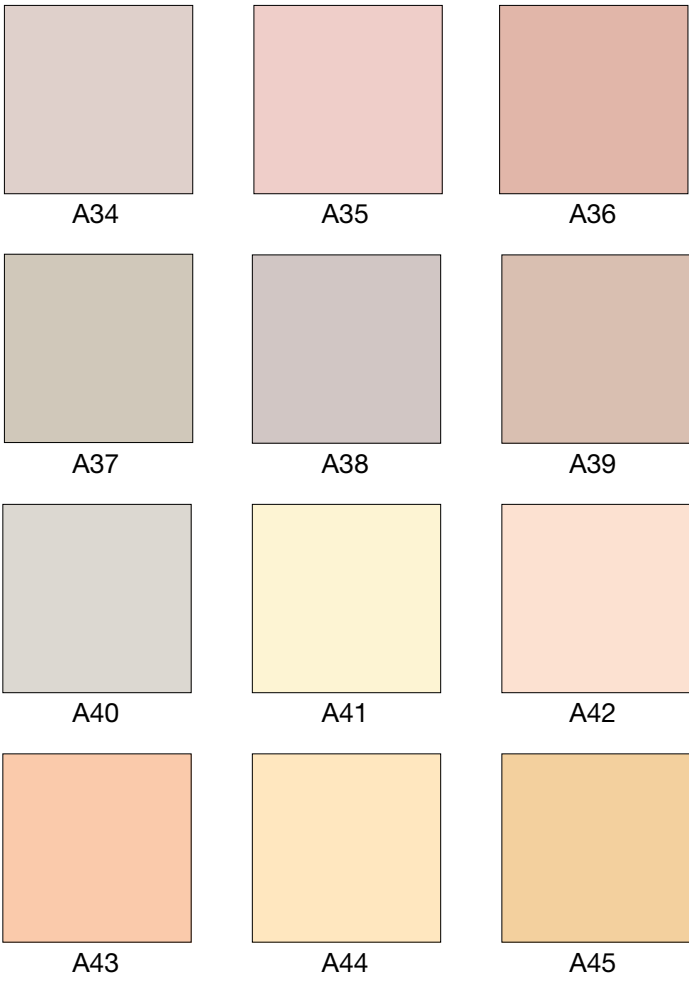


La palette des teintes « ocres jaunes et oranges » s'utilisera, suivant les typologies, surtout pour les fonds de façades des immeubles des 19^{ème} et 20^{ème} siècle ainsi que pour des bâtiments contemporains suivant les projets architecturaux.

NOTA BENE : La teinte de façade ne pourra être exactement la même que celles des façades voisines, mais devra affirmer sa différence.

FAÇADES

PIERRES - SABLES

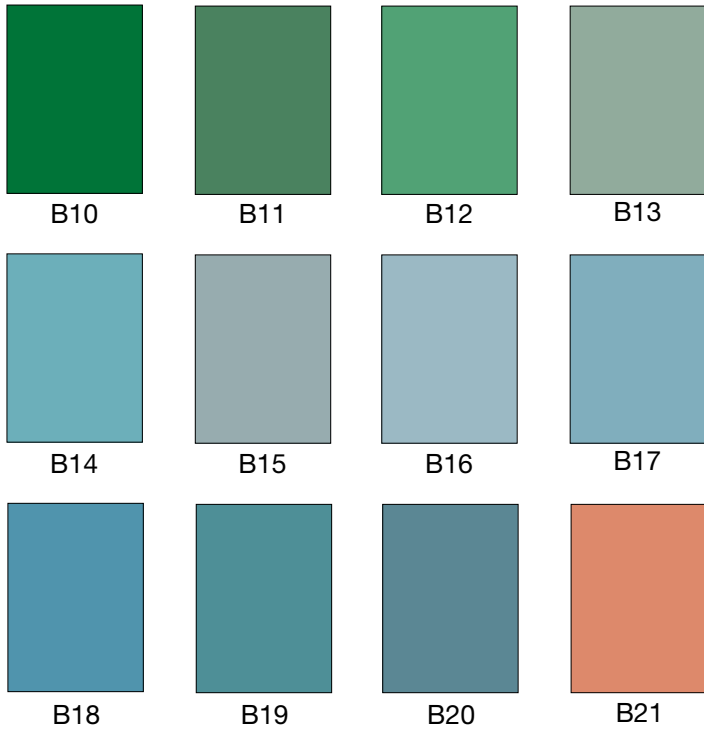


La palette des teintes « pierres et sables » s'utilisera principalement pour les façades des immeubles les plus anciens situés dans le cœur historique de la ville ou dans les hameaux ou quartiers grasseis ainsi que pour l'ensemble des façades de la « Belle Époque » et celles de la période contemporaine suivant les typologies ou les projets architecturaux.

NOTA BENE : La teinte de façade ne pourra être exactement la même que celles des façades voisines, mais devra affirmer sa différence.

BOISERIES

VOLETS - PERSIENNES



On veillera à harmoniser pour une même façade, les teintes des palettes boiseries et ferronneries, en déclinant une gamme colorée avec une base identique ou très proche, afin d'éviter toute dissonance dans le choix des coloris.

On prendra soin également d'harmoniser les teintes des portes d'entrée avec celles des persiennes, dans la même gamme chromatique mais en plus sombre ou en variante dans une teinte complémentaire.

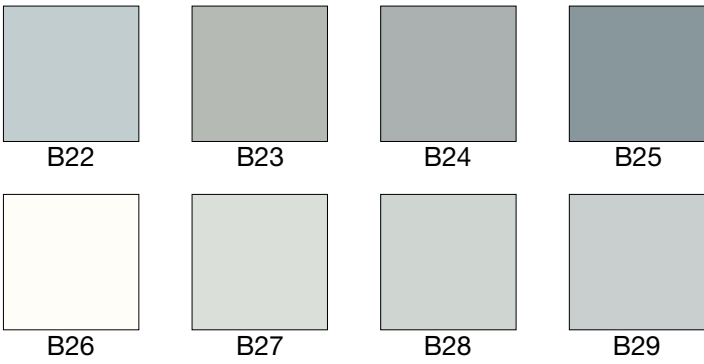
On choisira de restaurer et de conserver les portes de style, en bois naturel patiné. Les teintes de la palette « volets-persiennes » pourront être aussi utilisées pour les portes d'entrée suivant les typologies des édifices.

Les façades commerciales auront un traitement différencié suivant leur nature :

- dans le cas d'une façade maçonnée réalisée au même nu que la façade de l'immeuble, la teinte de l'enduit sera de la même tonalité que celle de l'immeuble sauf dans certaines typologies,
- dans le cas d'une façade rapportée, elles seront d'une teinte différente de celle de l'immeuble. Les teintes des palettes « fenêtres », « portes, volets, persiennes » et « ferronneries » pourront être aussi utilisées pour les vitrines et les devantures commerciales.

BOISERIES

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES



BOISERIES

PORTES



FERRONNERIES

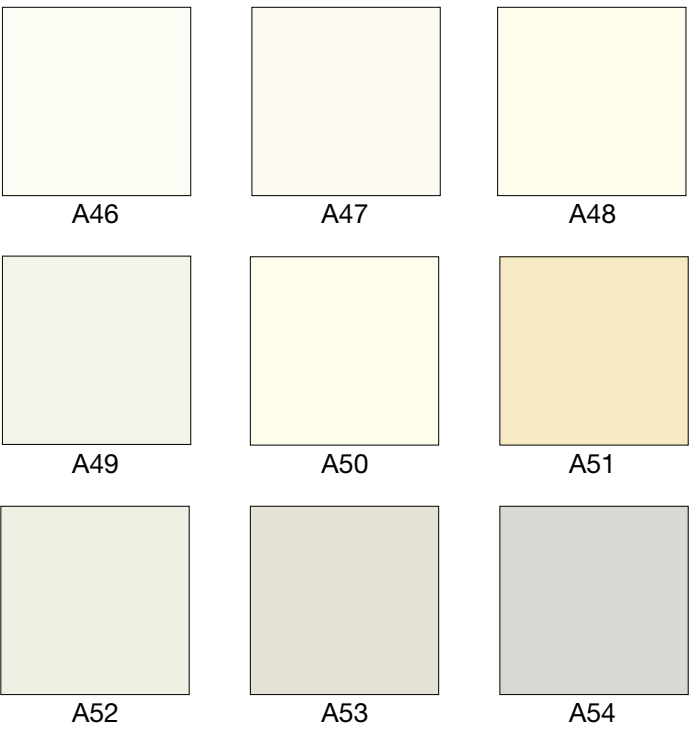


Les teintes de la palette « ferronneries » pourront être aussi utilisés pour les devantures commerciales et les portes d'entrée. On veillera par ailleurs à harmoniser les teintes des palettes boiseries et ferronneries, en déclinant une gamme identique ou très proche, afin d'éviter toute dissonance dans le choix des coloris.

NOTA BENE : S'agissant d'un guide des couleurs et d'un nuancier de référence : il pourra être admis une légère modulation des teintes codifiées, plus foncée ou plus claire suivant le projet architectural.

MODÉNATURES

ENCADREMENTS - MOULURES
DÉCORS EN RELIEF OU PEINTS EN TROMPE-L'ŒIL
DALLES BALCONS



Dans toutes les typologies chromatiques, quelle que soit l'époque, les modénatures, décors en relief ou peints en trompe-l'œil, corniches, bossages, génoises, bandeaux et encadrements, appuis moulurés des baies, dalles de balcons, etc... se distinguent généralement des fonds de façades par leur clarté, au contraire des soubassements plus foncés.

Les teintes référencées pourront s'utiliser pour l'ensemble des modénatures, décors en relief ou peints en trompes-l'œil de toutes les façades quelle que soit la typologie ou l'époque.

Dans la plupart des cas il conviendra d'employer pour ces modénatures et décors en relief ou peints, les teintes plus « claires » référencées ci-contre avec des teintes plus « vives » employées pour les fonds de façades, dans une harmonie de valeurs supérieures. Dans certaines typologies particulières cet effet pourra être inversé.

